

11 JUIN 2020

Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois- Pôle opérationnel-
Service de l'eau-assainissement
11-13 place Gambetta
62170 MONTREUIL-SUR-MER
Téléphone : 03-21-06-66-66



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT.**

EXERCICE 2018

Préambule :

Le service public d'assainissement (SPA) garantit l'acheminement et le traitement des eaux usées via les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration.

Il doit également veiller à limiter les impacts environnementaux, notamment en maîtrisant des rejets de façon à garantir le retour au bon état écologique des cours d'eau et des eaux de baignade.

Cette compétence fixée par l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2016 est facultative. Elle a été prise par la CA2BM au 1^{er} janvier 2017.

Le SPA de la CA2BM est issu de la fusion de 3 intercommunalités :

- Communauté de Communes OPALE SUD (CCOS)
- Communauté de Communes du Montreuillois (CCM)
- SIVOM de la région d'Etaples.

Présentation du service :

Le SPA est composé de deux entités :

- **SPA collectif sur 24 communes** : Attin, Beaumerie-Saint-Martin, Berck-sur-Mer, Beutin, Camiers, Campigneulles-les-Grandes, Campigneulles-les-Petites, Cormont, Cucq, Ecuire, Etaples, Groffliers, Lefaux, La Madelaine-sous-Montreuil, Merlimont, Montreuil-sur-Mer, Neuville-sous-Montreuil, Rang-du-Fliers, Saint-Josse, Sorrus, Le Touquet-Paris-Plage, Verton, Wailly-Beaucamp et Widehem.
- **SPA non collectif sur 22 communes** : Airon-Notre-Dame, Airon-Saint-Vaast, Bernieulles, Brexent-Enocq, La Calotterie, Colline-Beaumont, Conchil-le-Temple, Estrée, Estréelles, Frencq, Hubersent, Inxent, Lepine, Longvilliers, Maresville, Montcavrel, Nempont-Saint-Firmin, Recques-sur-Course, Saint-Aubin, Tigny-Noyelle, Tubersent et Waben.

Pour gérer ces entités, le service est composé de 12 agents dont :

- 1 directeur de service,
- 1 responsable administratif et financier avec 2 agents administratifs,
- 1 responsable technique avec 7 agents.

Le service accueille le public :

- Au siège : 11-13 place Gambetta à MONTREUIL-SUR-MER,
- A la Station d'épuration de Cucq : 1040 avenue d'Etaples à CUCQ,
- Au 459 rue de l'Impératrice à BERCK-SUR-MER,

du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Le Service Public d'Assainissement Collectif :

Sur la CA2BM, nous avons 4 systèmes d'assainissement avec chacun une station d'épuration :

- Système de BERCK-SUR-MER avec les communes de Berck-sur-Mer, Rang-du-Fliers, Verton et Groffliers : cela représente 11 260 abonnés et une station d'épuration de 63 000 équivalents/habitants sur laquelle sont raccordés 100 km de réseau.

La gestion de ce système a été confié à Véolia Eau par l'intermédiaire de 2 contrats de délégation :

- . Contrat pour les réseaux de la commune de Verton qui arrive à échéance le 30 novembre 2021.

- . Contrat pour l'usine épuratoire basée à Berck-sur-Mer et les réseaux de Berck, Groffliers et Rang-du-Fliers qui arrive à échéance le 31 décembre 2026.

En annexe 1, le rapport de Véolia Eau qui contient les indicateurs techniques, financiers et réglementaires.

Le système est jugé conforme par la police de l'eau.

- Système du TOUQUET avec les communes du Touquet, Merlimont, Etaples et Cucq : cela représente 17 415 abonnés et une station d'épuration de 60 000 équivalents/habitants sur laquelle sont raccordés 190 km de réseau.

La gestion de ce système a été confié à Véolia Eau par l'intermédiaire d'un contrat de délégation depuis le 10 avril 2018.

Avant cette date, il y avait 3 contrats qui ont été unifiés.

Le nouveau contrat pour la STEP basée à Cucq et les réseaux de Cucq, Merlimont, Le Touquet et Etaples arrive à échéance le 31 décembre 2029.

Il est à noter que ce contrat porte aussi sur le système d'assainissement de Montreuil-sur-Mer.

En annexe 1, le rapport de Véolia Eau qui possède les indicateurs techniques, financiers et réglementaires.

Ce système est jugé non conforme par la police de l'eau au niveau national et local car les volumes d'effluents déversés par le réseau de collecte sont supérieurs aux normes réglementaires.

- Système de CAMIERS avec la commune de Camiers : cela représente 3 976 abonnés et une station d'épuration de 9 800 équivalents/habitants sur laquelle sont raccordés 36 km de réseau.

Il est à noter que le réseau de la commune de Dannes, géré par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, est raccordé sur cette station d'épuration.

La gestion de ce système a été confié à Véolia Eau par l'intermédiaire d'un contrat de délégation qui arrive à échéance le 08 août 2024.

En annexe, le rapport de Véolia Eau qui possède les indicateurs techniques, financiers et réglementaires.

Le système est jugé non conforme par la police de l'eau au niveau national et local car :

- il y a inadéquation hydraulique entre les réseaux de collecte et la station d'épuration
- les équipements en place ne permettent pas de traiter l'azote.
- les normes de rejet sur les paramètres azote et phosphore ne sont pas respectées.

- Système de MONTREUIL-SUR-MER avec les communes de Montreuil-sur-Mer, Attin, Neuville-sous-Montreuil, Ecuire, La Madelaine-sous-Montreuil, Campigneulles-les-Petites et Sorrus : cela représente 2 280 abonnés et une station d'épuration de 7 200 équivalents/habitants sur laquelle sont raccordés 40 km de réseau.

Il est à noter que d'autres communes sont zonées en collectif mais ne sont pas encore raccordables : Wailly-Beaucamp, Beutin, Beaumerie-Saint-Martin et Campigneulles-les-Grandes.

La gestion de ce système a été confié à Véolia Eau par l'intermédiaire d'un contrat de délégation signé le 10 avril 2018 et qui arrive à échéance le 31 décembre 2029. Auparavant, il était géré en régie.

Le contrat porte aussi sur le système d'assainissement du Touquet.

En annexe 1, le rapport de Véolia Eau qui possède les indicateurs techniques, financiers et réglementaires.

Sur le périmètre de la CA2BM, nous avons aussi des communes zonées en non collectif mais possédant des mini-stations d'épuration qui sont aussi gérées par Véolia Eau par l'intermédiaire des contrats d'affermage cités ci-dessus.

Sur le système d'assainissement de BERCK-SUR-MER, nous avons 2 entités sur CONCHIL-LE-TEMPLE :

- La gare de 125 eq/hab
- Les templiers de 200 eq/hab

Sur le système d'assainissement du TOUQUET, nous avons 6 entités dont :

- 1 sur St-Josse de 60 eq/hab
- 2 sur Frencq : une de 120 eq/hab et une autre de 20 eq/hab
- 1 sur Tubersent dans l'attente de rétrocession de 120 eq/hab
- 2 sur Widehem : les deux de 50 eq/hab

Sur le système d'assainissement de MONTREUIL-SUR-MER, nous avons 4 entités dont :

- 1 sur Montcavrel dans l'attente de rétrocession de 60 eq/hab
- 2 sur Beutin : une de 50 eq/hab et une de 100 eq/hab
- 1 sur Wailly-Beaucamp de 100 eq/hab

Il est à noter que du réseau a été posé sur la commune de Lefaux sans avoir de station d'épuration, cette dernière sera installée en 2019, il s'agit d'une usine épuratoire de type filtres plantés de roseaux de 470 eq/hab

La CA2BM a affermé la gestion de ses réseaux et de ses usines épuratoires mais elle a gardé en régie tous les contrôles liés au fonctionnement du service ainsi, bien sûr, que les travaux d'investissement.

Pour 2018, la CA2BM a réalisé les investissements suivants :

CUCQ : extension rues Lemaître, des Ecoles, avenue des Sports et boulevard de France : ce qui représente 650 ml de réseaux, 34 boîtes de branchement et 1 poste de refoulement pour un montant de **314 830 euros H.T.**

MERLIMONT : extension rues du Touquet, d'Estrée et avenue Boudringhin : ce qui représente 410 ml de réseau, 38 boîtes de branchement pour un montant de **146 420 euros H.T.**

SAINT-JOSSE : création d'une unité de traitement et 230 ml de réseau résidence de l'Ermitage avec 16 boîtes de branchement pour un montant de **100 000 euros H.T.**

ATTIN : extension rues de la Culbute et des Cronquelets : ce qui représente 250 ml de réseau, 12 boîtes de branchement pour un montant de **72 500 euros H.T.**

MONTREUIL-SUR-MER : extension rue des Bouchers et ruelle du Port : ce qui représente 155 ml de réseau, 21 boîtes de branchement pour un montant de **56 670 euros H.T.**

Des travaux de réhabilitation sur Etaples, Montreuil-sur-Mer, Berck-sur-Mer et Verton pour un montant de **66 350 euros H.T.** ont été entrepris en amont de travaux de voiries communaux.

Nous avons aussi créé 71 nouvelles boîtes de branchement et rénové par élévation 43 boîtes de branchement.

Enfin, nous avons contrôlé par caméra des réseaux anciens pour un montant de **83 750 euros H.T.**

L'état d'avancement des réseaux de collecte diffère selon les communes :

- Berck-sur-mer : 95 %
- Rang-du-Fliers : 100 %
- Groffliers : 85 %
- Verton : 100 %
- Montreuil-sur-mer : 100 %
- Campigneulles-les-Petites : 60 %
- Campigneulles-les-Grandes 0 %
- Neuville-sous-Montreuil : 80 %
- Beutin : 0 %
- Beaumerie : 0 %
- Attin : 90 %
- Sorrus : 100 %
- La Madelaine : 66 %
- Wailly-Beaucamp : 0 %
- Ecuire : 60 %
- Merlimont : 60 %
- Le Touquet : 80 %
- Cucq : 90 %
- Etaples : 99 %
- Camiers : 98 %

Pour 2019, les travaux d'extension prévus sont :

- Merlimont : rue des Prés Morus
- Cucq : avenue des Etats Unis
- Groffliers : chemin de l'Arrochelle
- Etaples : impasse cité Bel Air

En plus de ces extensions et afin de résoudre les problèmes de non-conformité, il est prévu en 2019 de réhabiliter les réseaux :

- Le Touquet : 4 saisons et avenue de Picardie
- Camiers : Allée des Tourne Pierre, Hameau Virginia, Hameau Serena, Boulevard de Lille, Allée des Souchets, Allée des Barges.

Au niveau des contrôles, la CA2BM effectue des contrôles « vente » et des contrôles de bon raccordement qui peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, en 2018 :

1301 contrôles ont été réalisés en régie dont :

1 224 contrôles ventes sur les communes ci-dessous :

ATTIN :	5
BERCK-SUR-MER :	415
BEUTIN :	1
CAMIER-SAINTE CECILE :	131
CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES :	1
CAMPIGNEULLES-LES-PETITES :	6
CONCHIL-LE-TEMPLE :	1
CUCQ :	81
ECUIRES :	3
ETAPLES-SUR-MER :	90
GROFFLIERS :	26
LE TOUQUET :	244
MERLIMONT :	72
MONTREUIL-SUR-MER :	62
NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL :	9
RANG-DU-FLIERS :	53
SORRUS :	2
VERTON :	22

43 contrôles de bon raccordement sans subvention :

BERCK-SUR-MER :	2
CAMIER-SAINTE CECILE :	10
CUCQ :	3
ETAPLES-SUR-MER :	3
GROFFLIERS :	2
LE TOUQUET :	15
MERLIMONT :	6
NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL :	1
SORRUS :	1

34 contrôles de bon raccordement avec subvention :

BERCK-SUR-MER :	9
CUCQ :	6
ECUIRES :	12
MERLIMONT :	7

Le SPA a son propre budget (cf. annexe 2). Les recettes se font principalement par la redevance sur les volumes consommés : part variable, sur la redevance part fixe ainsi que sur le coût des contrôles.

- Contrôles vente : **100 euros H.T.**

- Redevance part fixe.

Cette redevance a été unifiée par délibération du 31 mai 2018 sauf pour Etaples : elle est de **43 euros H.T.** et de **20 euros H.T.** pour Etaples.

- Redevance part variable : elle est différente selon les anciennes collectivités qui géraient les systèmes d'assainissement :

- Système de BERCK-SUR-MER : **1.03 euros H.T. / m³**
- Système de MONTREUIL-SUR-MER : **0.45 euros H.T. / m³**
- Système de CAMIERS : **1.47 euros H.T. / m³**
- Système du Touquet : 2 tarifs :
 - . Le Touquet, Cucq et Merlimont : **0.67 euros H.T. / m³**
 - . Etaples : **0.95 euros H.T. / m³**

En 2018, la CA2BM a adopté un règlement de service et a réalisé plus de 1 000 courriers de réponse aux abonnés ou de prise de rendez-vous pour des contrôles.

Le Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC) :

Le SPANC est géré intégralement en régie, les missions principales :

- Suivi administratif de dossier pour des systèmes neufs ou réhabilités
- Contrôles de travaux neufs ou de réhabilitation
- Contrôles de diagnostic
- Contrôles vente

La CA2BM propose aussi l'entretien des systèmes par la réalisation des vidanges : en 2018, 1 496 vidanges ont été réalisées sur la CA2BM par 2 sociétés : Détré Assainissement et Boulard Vidange, le détail par communes est le suivant :

AIRON-NOTRE-DAME :	11
AIRON-SAINT-VAAST :	13
BEAUMERIE-ST-MARTIN :	2
BERCK-SUR-MER :	29
BEUTIN :	5
BREXENT-ENOCQ :	26
CAMIERS :	2
CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES :	5
CAMPIGNEULLES-LES-PETITES :	5
COLLINE-BEAUMONT :	1
CONCHIL-LE-TEMPLE :	27
CORMONT :	1
CUCQ-TREPIED-STELLA :	411
ECUIRES :	20
ETAPLES :	11
ESTREE :	2

ESTREELLES :	2
EXTERIEURS :	9
FRENCQ :	25
GROFFLIERS :	21
HUBERSENT :	2
INXENT :	3
LA CALOTTERIE :	15
LEPINE :	1
LA MADELAINE :	6
LE BAHOT :	1
LE TOUQUET :	235
LEFAUX :	8
LONGVILLIERS :	8
MERLIMONT :	335
MONTCAVREL :	1
MONTREUIL :	3
NEMPONT-ST-FIRMIN :	1
NEUVILLE /MONTREUIL :	1
RANG-DU-FLIERS :	5
RECQUES-SUR-COURSE :	5
SAINT-AUBIN :	26
SAINT-JOSSE :	79
SORRUS :	3
TIGNY-NOYELLE :	4
TUBERSENT :	34
VERTON :	6
WABEN :	9
WAILLY-BEAUCAMP :	22
WIDEHEM :	1

Il est à noter qu'en 2019, il n'y aura plus qu'une seule société qui réalisera les vidanges pour une simplification des démarches. Cette société sera retenue par marché public.

Au niveau des contrôles :

378 contrôles vente :

AIRON-NOTRE-DAME :	3	INXENT	5
AIRON-SAINT-VAAST:	2	LA CALOTTERIE	9
ATTIN :	1	LE BAHOT :	1
BEAUMERIE-SAINT-MARTIN :	6	LE TOUQUET :	62
BERCK-SUR-MER :	7	LEFAUX :	7
BERNIEULLES :	3	LEPINE :	2
BEUTIN :	2	LONGVILLIERS :	5
BREXENT-ENOCQ :	7	MERLIMONT :	62
CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES :	2	MONTCAVREL :	8
CAMPIGNEULLES-LES-PETITES :	1		
COLLINE-BEAUMONT :	1	NEMPONT-SAINT-FIRMIN :	1
CONCHIL-LE-TEMPLE :	10	PUITS-BERAULT :	1

CORMONT :	2	RANG-DU-FLIERS :	1
CUCQ :	85	RECQUES-SUR-COURSE :	3
ECUIRES :	8	SAINT-JOSSE :	21
ESTREE :	3	SORRUS :	5
ESTREEELLES :	3	TIGNY-NOYELLE :	1
ETAPLES/MER :	1	TUBERSENT :	9
FRENCQ :	7	WABEN :	5
GROFFLIERS :	1	WAILLY-BEAUCAMP :	8
HUBERSENT :	5	WIDEHEM :	3

80 suivis administratifs et contrôles de travaux neufs:

AIRON-NOTRE-DAME :	2
BREXENT-ENOCQ :	3
CAMIERS :	2
CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES :	3
CAMPIGNEULLES-LES-PETITES :	1
CONCHIL-LE-TEMPLE :	1
CUCQ :	9
ESTREE :	1
ESTREEELLES :	1
FRENCQ :	6
LA-CALOTTERIE :	3
LE BAHOT :	1
LE TOUQUET :	6
LEPINE :	2
LONGVILLIERS :	1
MERLIMONT :	15
RANG-DU-FLIERS :	1
SAINT-AUBIN :	4
SAINT-JOSSE :	5
TUBERSENT :	9
WAILLY-BEAUCAMP :	4

77 suivis administratifs et contrôles de travaux de réhabilitation :

Sans subvention : 75

BERNIEULLES :	1
BEUTIN :	1
BREXENT-ENOCQ :	1
CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES :	1
CONCHIL-LE-TEMPLE :	2
CORMONT :	1
CUCQ :	9
ECUIRES :	1
ESTREEELLES :	1

Avec subvention : 32

BREXENT-ENOCQ :	2
CUCQ :	5
ESTREE :	3
FRENCQ :	3
HUBERSENT :	1
INXENT :	2
LA CALOTTERIE :	2
LE TOUQUET :	2
LONGVILLIERS :	2

FRENCQ :	1	MERLIMONT :	2
INXENT :	1	MONTCAVREL :	1
LA CALOTTERIE :	2	RECQUES-SUR-COURSE :	2
LE TOUQUET :	32	SAINT-JOSSE :	4
MERLIMONT :	12	TUBERSENT :	1
RECQUES-SUR-COURSES :	1		
SAINT-JOSSE :	3		
WAILLY-BEAUCAMP :	1		
WIDEHEM :	1		

97 contrôles diagnostics :

BEUTIN :	1
BREXENT-ENOCQ :	2
CORMONT :	1
CUCQ :	2
ESTREE :	1
LA CALOTTERIE :	2
MONTCAVREL :	1
RECQUES-SUR-COURSE :	1
SAINT-AUBIN :	86

Le SPANC a son propre budget (cf. annexe 3). Les recettes se font principalement par les coûts des contrôles :

- Contrôle vente : 100 euros H.T.
- Contrôle du neuf ou de la réhabilitation : 190 euros H.T.
- Contrôle diagnostic ou de bon fonctionnement : 70 euros H.T.
- Contrôle périodique : 60 euros H.T.

En 2018, vu le nombre de contrôle vente, il n'a pas été réalisé de contrôle périodique.

Un règlement de service a été adopté.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DES 2 BAIES EN MONTREUILLOIS**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil s'est réuni à la salle Raymond LAVOGEZ (COSEC 1) à Ecuire, sous la présidence de M. Bruno COUSEIN, suite à la convocation du 13 décembre 2019, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la CA2BM.

Etaient présents : Tous les conseillers communautaires titulaires en exercice, à l'exception de :

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Gaston CALLEWAERT a donné pouvoir à Yannick VEREZ
Danièle BERTIN a donné pouvoir à Jean-Marie MICHAULT
Claudine TORABI a donné pouvoir à Jocelyne CAULIER
Marie-France BUZELIN a donné pouvoir à Jean-Jacques OPRESKO
Marie-Claude LAGACHE a donné pouvoir à Sébastien BETHOUART
Dominique MASSON a donné pouvoir à Patrick HERLANGE
Lucien BONVOISIN a donné pouvoir à Maryse MAILLART
Josiane BOUTOILLE a donné pouvoir à Christelle BEAURAIN
Sébastien BAILLET a donné pouvoir à Philippe FAIT
Jean-François ROUSSEL a donné pouvoir à Jean LEBAS
Lilyane LUSSIGNOL a donné pouvoir à Michel FOUQUES
Sophie MOREL a donné pouvoir à Daniel FASQUELLE
Michel PETIT a donné pouvoir à Mary BONVOISIN
Thierry SAMIEC a donné pouvoir à Claude COIN
René VAMBRE a donné pouvoir à Bruno COUSEIN
Bruno DELENCLOS a donné pouvoir à Valérie DECLERCQ
Jeannine SAMASSA a donné pouvoir à Joël LEMAIRE

Etaient excusés et représentés par un suppléant :

Christine LAUTROU représentée par Louis DELENCLOS
Hubert DEGRIEVE représenté par Philippe MINNE
Véronique GRAILLOT représentée par Michel LOUVET

Etaient absents excusés et non représentés :

Jérôme DELETRE, Emile CREPIN, Sascha MAIGNAN, Bertrand LEFEBVRE.

Marc DELABY est parti à 20h00 avant le vote de la délibération n° 2019-303

Secrétaire de séance : François DESRUES

Numéro de l'acte	2019-290
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.1.1 Assainissement

Objet : Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service assainissement des eaux usées

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois sur avis du Bureau,

- Vu l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2016-1087 du 08 août 2016,
- Vu les articles L.1411-3 et L.1413-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles R.1411-7 et R.1411-8 du code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles D.2224-1 à d ;2224-5 du code général des collectivités territoriales,
- Vu le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015,
- Vu l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016,
- Conformément aux dispositions des différents articles du code général des collectivités territoriales, les collectivités compétentes en matière d'assainissement doivent présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public.

Ce rapport, reprenant les informations des services collectif et non collectif ainsi que ceux du délégataire Véolia Eau, est destiné à l'information des usagers.

Il doit comporter les indicateurs administratifs, techniques et financiers.

Les informations du délégataire portent sur les contrats d'affermage suivants :

- Système d'assainissement de Berck-sur-Mer (ex Opale Sud) reprenant le traitement (station d'épuration de Berck) et la collecte sur Berck-sur-Mer, Rang-du-Fliers et Groffliers,
- Systèmes d'assainissement du Touquet et de Montreuil reprenant les traitements (stations d'épuration de Cucq et de Montreuil) et la collecte sur le Touquet, Etaples, Cucq, Merlimont, Montreuil, Attin, Sorrus, Campigneulles-les-Petites, Ecuire, la Madelaine et Neuville-sous-Montreuil,
- Collecte sur Verton,
- Système d'assainissement de Camiers reprenant le traitement et la collecte.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président compétent,

- l'assemblée prend acte du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service assainissement des eaux usées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet. Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX) dans le délai de 2 mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de la collectivité si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Bruno COUSEIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-200069029-20191219-2019-290-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 20/12/2019

